

**Séance du Conseil de Paris des 4, 5, 6 et 7 juin 2018**

**VŒU**

**Déposé par Valérie Montandon et les élus du groupe les Républicains et Indépendants, relatif à la redéfinition du projet d'aménagement de la place Mazas.**

Considérant que l'agence parisienne du climat recommande la création d'îlots de fraîcheur pour compenser les effets néfastes de la surdensité de Paris,

Considérant que la santé des Parisiens est très affectée par la pollution,

Considérant les objectifs du plan climat de Paris, en particulier sur la désimperméabilisation des sols,

Considérant que l'îlot « place Mazas », constitué par le Quai de la râpée, la voie Mazas, le pont d'Austerlitz, le square Albert Tournaire, est reconnu par l'ensemble des spécialistes et soulevé par la presse comme lieu le plus pollué de Paris,

Considérant que la municipalité s'était engagée à une continuité de verdure entre le jardin des plantes, le port de l'Arsenal et la coulée verte,

Considérant le refus massif du projet par les riverains, exprimé encore récemment lors de la dernière consultation publique le Jeudi 17 mai 2018,

Considérant les analyses très négatives des architectes comme, entre autres, celle de l'architecte renommé Antoine Grumbach qui qualifie le projet dans le journal du Grand Paris du 18 janvier 2018 « *du projet le plus scandaleux (...). Personne au monde n'aurait jamais osé construire un bâtiment à cet endroit-là, qui constitue l'ouverture du canal Saint-Martin sur la Seine, un moment de respiration dans la ville* »,

Considérant que l'immeuble proposé d'une hauteur de type R+7 est une défiguration du front de Seine,

Considérant que le quartier de l'Arsenal serait plus apaisé par un projet modeste et peu coûteux d'engazonnement et d'équipements légers,

Considérant que le lien social sur la place Mazas serait encouragée par la création d'une place arborée sans nouveaux bâtis privés,

**Valérie Montandon et les élus du groupe les Républicains et Indépendants émettent le vœu de voir annuler ce projet de densification au profit d'un aménagement plus modeste en termes de construction et plus respectueux de l'espace vert et de l'environnement.**